



## Déclaration commune à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale – 21 mars 2008

Nous commémorons aujourd'hui les événements tragiques de Sharpeville, en 1960, qui conduisirent à l'adoption de la Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.<sup>1</sup> En cette journée emblématique, nous – le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'Homme (BIDDH) de l'OSCE, la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) du Conseil de l'Europe et l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) – formons un front uni et en appelons aux partis politiques pour qu'ils combattent le racisme. Faisant nôtres les paroles de Nelson Mandela, nous engageons les responsables politiques à construire «une société qui sera la fierté de toute l'humanité».

Nos organisations respectives condamnent unanimement tous les discours qui véhiculent l'idée d'une supériorité fondée sur la race, la couleur, la langue, la religion, la nationalité ou l'origine nationale ou ethnique. Tout discours raciste est contraire à l'égalité fondamentale entre tous les êtres humains.

Le discours politique influe dans une large mesure sur la façon dont le public perçoit les différentes minorités, cultures et religions, ainsi que sur ses attitudes vis-à-vis de questions comme l'immigration, l'intégration et la lutte contre le racisme. En exprimant leur réprobation des actes et incidents racistes, les représentants politiques peuvent jouer un rôle constructif pour promouvoir le respect et la compréhension mutuels dans la société, et peser de tout leur poids pour désamorcer les tensions.

Les discours politiques racistes contribuent à déshumaniser les individus, dénigrer certains groupes ethniques, religieux ou culturels, entretenir les clichés et instaurer un climat propice aux violences racistes. Les discours politiques racistes, antisémites et xénophobes ne sont plus la chasse gardée des partis politiques extrémistes, mais pénètrent également l'espace politique de nombreux États. De telles évolutions peuvent aboutir à légitimer et à banaliser ce type de langage. De nombreux rapports, déclarations et documents, adoptés par le Conseil de

---

<sup>1</sup> La [Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale](#) est célébrée chaque année, le 21 mars, pour commémorer ce jour de 1960 à Sharpeville (Afrique du Sud), où la police a ouvert le feu et tué 69 personnes lors d'une manifestation pacifique contre les lois relatives aux laissez-passer, imposées par l'apartheid. En proclamant la Journée internationale en 1966, l'Assemblée générale des Nations unies a engagé la communauté internationale à redoubler d'efforts pour éliminer toutes les formes de discrimination raciale.

l'Europe, le Parlement européen et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, s'inquiètent d'un usage grandissant du discours raciste dans la sphère politique.

Prenant appui sur les normes et engagements actuels de nos organisations et inspirés par la Charte des partis politiques européens pour une société non raciste<sup>2</sup>, qui pourrait servir d'ébauche à d'autres initiatives semblables, nous en appelons aux responsables politiques pour qu'ils continuent de mener le combat contre l'intolérance et la discrimination. Nous:

engageons les responsables politiques à défendre les droits humains et les principes démocratiques fondamentaux et à rejeter toute forme de violence raciste, toute incitation à la haine et à la persécution raciales et toute forme de discrimination raciale;

engageons les partis politiques à un traitement responsable des questions sensibles relatives à l'origine raciale, ethnique et nationale et à la religion;

encourageons les partis politiques à adopter des actions concrètes contre toutes les formes de racisme et de xénophobie dans leurs programmes politiques;

encourageons les partis politiques à promouvoir une représentation équitable des minorités raciales, ethniques, nationales et religieuses, au sein et à tous les niveaux de leur organisation;

exhortons les représentants politiques à agir de manière responsable et à s'abstenir de toute explication simpliste à connotations racistes, antisémites et xénophobes, à des problèmes ou phénomènes sociaux, politiques et économiques complexes;

recommandons aux partis politiques de travailler en coopération plus étroite avec la société civile pour lutter contre le racisme et la xénophobie et de constituer des partenariats pour atteindre cet objectif.

---

<sup>2</sup> La [Charte des partis politiques européens pour une société non raciste](#) a été signée, le 25 septembre 2003, par le Président de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe et par le Président du Parlement européen. La Charte engage les partis politiques à agir de manière responsable dans le traitement des questions sensibles relatives à l'origine raciale, ethnique et nationale et à la religion. L'EUMC, prédécesseur de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, a œuvré à la promotion de la Charte. En mars 2005, l'ECRI a adopté une [Déclaration sur l'utilisation d'éléments racistes, antisémites et xénophobes dans le discours politique](#), qui fait référence à cette charte.